

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1968 B 00041
Numéro SIREN : 716 820 410
Nom ou dénomination : 3F OCCITANIE

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 217

3F OCCITANIE

Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré au capital de 105.405.128,28 euros
Siège social : 12 rue Jules Ferry – 81200 MAZAMET
716 820 410 RCS CASTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2023 **- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL -**

Sur convocation de sa Présidente adressée à chacun des membres, le Conseil d'administration de la société 3F OCCITANIE s'est réuni le MARDI VINGT-SEPT JUIN 2023 à 14h à l'Hôtel Mercure Occitan à Castres (81100) – 201 avenue Charles de Gaulle.

PARTICIPENT EN PRESENTIEL :

Mme Martine BESSIERE	Présidente
M. Jacques PECHON	Vice-Président
La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet	Administratrice
<i>Représentée par Mme Jacqueline CABROL</i>	
Le Conseil Départemental du Tarn	Administrateur
<i>Représenté par M. Didier HOULES</i>	
ACTION LOGEMENT IMMOBILIER	Administratrice
<i>Représentée par M. Christophe Chabbert</i>	
Mme Anne JAUSEAU	Administratrice
M. Xavier PAGES	Administrateur
Mme Christine TAFFANELLI-SOUCHON	Administratrice
Mme Ingrid VANMOE	Administratrice
Mme Liliane DI PAOLO RAMADE	Administratrice locataire
M. Marcel DESSON	Administrateur locataire

EST REPRESENTEE

IMMOBILIERE 3F, dont le représentant permanent est M. Alain DENAT ayant donné pouvoir à Mme BESSIERE

PARTICIPENT EN VISIOCONFERENCE :

TOULOUSE METROPOLE	Administratrice
<i>représentée par Mme Laurence Katzenmayer</i>	
Mme Tatiana COFFIE	Administratrice
M. Pierre MONLEZUN	Représentant CSE
Mme Alice IENG	Représentante CSE

Mme Béatrice MORTIER, Administratrice, participant en visioconférence, a fait savoir qu'elle serait retardée.

SONT ABSENTES ET EXCUSEES

Mme Martine VANPETEGHEM	Administratrice
Mme Vinciane THION	Administratrice locataire

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE

M. Thierry SURE

M. Bruno COLLIN

Mme Angèle JONEAU DECOMBIS

Mme Marie-Pierre HELENIK

M. Jean-Pierre MOTTE

M. Pascal CROS

Mme Laurence TROADEC

Directeur Général

Directeur Général Adjoint

Déléguée Territoriale ALI

Directrice Administrative et Financière

Directeur de la Relation Clientèle et
des Territoires

Directeur Technique

Chargée de mission

...

La séance est ouverte par M. Jacques PECHON, Vice-Président, qui présidera le Conseil jusqu'à la nomination du Président prévue au point 2 de l'ordre du jour.

Mme Laurence TROADEC est désignée secrétaire de séance.

Le Président constate que le quorum est atteint avec la participation en présentiel d'au moins la moitié des administrateurs. Il remercie les membres du Conseil de leur présence.

Les membres sont informés de l'enregistrement audio de la séance du Conseil, enregistrement qui sera détruit après retranscription des débats.

Le Président rappelle ensuite que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

...

3. Démission du Directeur Général – Nomination, Pouvoirs et rémunération du nouveau Directeur Général

...

3. DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – NOMINATION, POUVOIRS ET RÉMUNÉRATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Présidente rappelle au Conseil que M. Thierry SURE a été désigné Directeur Général de 3F Occitanie à la suite du départ de M. Farcot le 15 décembre 2021 afin d'assurer la direction de la société jusqu'au recrutement du futur directeur général.

La Présidente rappelle également aux membres du Conseil que M. Thierry SURE avait été nommé à nouveau Directeur Général lors du conseil d'administration du 29 août 2022 à la suite de la renonciation de M. Laurent GAUNARD qui avait été nommé aux fonctions de Directeur Général de 3F Occitanie le 28 juin 2022.

Elle informe les membres que le processus de recrutement étant à présent abouti, il est proposé au Conseil de procéder à la nomination de Bruno COLLIN comme Directeur Général à effet de ce jour, dans les conditions ci-après proposées. La Présidente précise au Conseil que M. Thierry SURE lui a remis sa démission à effet également du 27 juin 2023.

La Présidente précise en outre, que la candidature de M. Bruno COLLIN au poste de Directeur Général de la société, a reçu l'agrément du Comité des Nominations et Rémunérations et du Conseil d'Administration d'Immobilière 3F.

Cette nomination a également été agréée par le Comité des Nominations et Rémunérations ALI et des Conseils d'Administration d'Action Logement Groupe et d'Action Logement Immobilier (la confirmation formelle de cet agrément est datée du 1er juin 2023).

Nomination, pouvoirs et rémunération du nouveau Directeur Général

Dans le cadre de la dissociation des fonctions de président et de directeur général décidée par le Conseil d'administration de ce jour, 27 juin 2023, et dans le respect des règles fixées par les statuts, la Présidente propose au Conseil de nommer :

- **M. Bruno COLLIN**
Né le 26/02/1963 à Troyes
Demeurant 54 avenue du Chemin neuf – 30820 CAVEIRAC

en qualité de Directeur Général de la société. Cette nomination prendra effet le 27 juin 2023 pour une durée de 3 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2026 arrêtant les comptes de l'exercice 2025.

A compter de sa nomination en qualité de Directeur Général de la société, M. Bruno COLLIN disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts de la société, et plus précisément l'article 16 des statuts, confient au directeur général. A ce titre, il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il exercera ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représentera la société dans ses rapports avec les tiers.

La société sera engagée par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

...

La Présidente propose au Conseil de prendre acte de la démission du Directeur Général, M. Thierry SURE à effet au 27 juin 2023 et de nommer M. Bruno COLLIN en qualité de nouveau Directeur Général avec les pouvoirs (...) exposés ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ***prend acte de la démission du Directeur Général, M. Thierry SURE à effet au 27 juin 2023 et le remercie pour son implication et le travail réalisé ;***
- ***nomme M. Bruno COLLIN Directeur Général de la société à compter du 27 juin 2023, dans les conditions susvisées.***

...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente déclare la séance levée à 17h15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et un administrateur.

La Présidente

Un administrateur

***Extrait certifié conforme,
Le 28 juin 2023***

***Martine BESSIERE
Présidente***



3F OCCITANIE

SA au capital : 105.405.128,28 €
12 rue Jules Ferry - 81200 MAZAMET
716 820 410 R.C.S Castres

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2023 - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL -

Le mardi vingt-sept juin 2023 à 11h, les actionnaires de 3F OCCITANIE, société anonyme d'habitations à loyer modéré, au capital de 105.405.128,28 €, dont le siège social est sis à Mazamet (81200) 12 rue Jules Ferry, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte :

- au MERCURE CASTRES L'OCCITAN sis 201 avenue Charles de Gaulle – 81100 CASTRES
- ainsi que par visioconférence conformément aux statuts,

sur convocation en date du 9 juin 2023, adressée par le Conseil d'administration, dans la forme prescrite par les statuts.

Il est dressé une feuille de présence signée par tous les actionnaires présents à l'assemblée, tant en leur nom que comme mandataires ou qui sera signée ultérieurement par les actionnaires participant à distance, après que leur voix ait bien été identifiée.

Mme Martine BESSIERE préside la séance.

M. Thierry SURE, Directeur Général Adjoint d'IMMOBILIERE 3F, représentant, selon pouvoir spécial, la société IMMOBILIERE 3F, ainsi que Mme Angèle JONEAU DECOMBIS, représentant, selon pouvoir spécial, la société ACTION LOGEMENT IMMOBILIER, deux actionnaires présents sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Mme Laurence TROADEC est désignée comme secrétaire.

Sont également présents :

- Mme Marie-Pierre HELENIAC, Directrice Administrative et Financière, M. Jean-Pierre MOTTE, Directeur de la Relation Clientèle et des Territoires, M. Pascal CROS, Directeur Technique, et M. Alexandre PAGANEL du Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes.

Le bureau étant ainsi composé, la Présidente constate que, d'après la feuille de présence, les 7 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 6.876.342 actions sur les 6.916.347 actions composant le capital social.

L'Assemblée générale réunissant :

- pour l'Assemblée générale ordinaire **plus du quart des actions** ayant le droit de vote, et étant ainsi en mesure de délibérer sur la totalité des points inscrits à l'ordre du jour, est déclarée régulièrement constituée ;
- pour l'Assemblée générale extraordinaire **plus du tiers des actions** ayant le droit de vote, et étant ainsi en

mesure de délibérer sur la totalité des points inscrits à l'ordre du jour, est déclarée régulièrement constituée.

Il est précisé que, compte tenu des règles de la loi n°2003-710 du 1er août 2003, les voix pouvant s'exprimer au sein de l'assemblée sont au nombre de 69.163.470 et qu'elles sont aujourd'hui présentes ou représentées à hauteur de 58.509.874 voix.

La feuille de présence, certifiée par les membres du bureau, restera déposée au siège social conformément à la loi.

La Présidente dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ...

La Présidente rappelle à l'assemblée que les rapports du Conseil d'administration, les rapports du Commissaire aux comptes et les projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

Elle rappelle ensuite que l'Assemblée doit délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

- ...

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- ...
- Renouvellement / Non-renouvellement d'administrateurs
- Pouvoirs en vue des formalités

...

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

...

Neuvième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de **Madame Ynes GUILLEMART** arrive à expiration ce jour, décide de nommer en remplacement :

- **Monsieur Marc VIGNERAS**, né le 1/06/1979
Demeurant 3Bis avenue de Pradié - 31120 PORTET SUR GARONNE

pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité, l'Union Départementale de la CFDT s'étant abstenue.

...

Onzième résolution

L'assemblée générale, dans sa forme extraordinaire et ordinaire, confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, pour mettre en œuvre celle-ci et notamment :

- Accomplir les formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité, l'Union Départementale de la CFDT s'étant abstenue.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

La Présidente
Martine BESSIERE

Les scrutateurs
Thierry SURE et Angèle JONEAU DECOMBIS

La secrétaire
Laurence TROADEC

Extrait certifié conforme,

Le 26 juillet 2023

Martine BESSIERE

Présidente



3F OCCITANIE

Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré au capital de 105 405 128,28 euros
Siège social : 12 rue Jules Ferry – 81200 MAZAMET
716 820 410 RCS CASTRES

CONSTATATION DE NON-EXERCICE DE MANDAT

Je soussignée Martine BESSIERE, Présidente du Conseil d'administration de la société 3F OCCITANIE, atteste que Madame Ynès GUILLEMART, nommée lors du Conseil d'administration de la société 3F OCCITANIE le 12 avril 2022 en qualité d'Administrateur, et ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2022, n'a jamais exercé son mandat et n'a participé à aucun conseil d'administration auxquels elle a été conviée.

Madame Bessière confirme que Madame Guillemart n'a par ailleurs jamais fourni l'ensemble des documents administratifs nécessaire à son inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Castres (pièce d'identité, déclaration de non-condamnation) et ce, malgré les relances qui lui ont été adressées.

Le mandat d'administrateur de Mme Guillemart a par conséquent pris fin le 27/06/2023.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mazamet le 21 décembre 2023

Martine BESSIERE
Présidente du Conseil d'administration

